

CONSEIL d'ECOLE n°1 :

RPI St-LUBIN & St-BOHAIRE

Année 2022-2023

MARDI 18 octobre 2022

Personnes excusées : M. Pannequin – Maire de St-Bohaire ; M.Comert – parent d'élève

Personnes présentes :

Présence de M.Lépinard IEN Blois V

Les élus des deux communes :

St-Lubin : M.Boussiquot – Maire de St-Lubin ; Mme Lhuillier et Mme Bodusseau

St-Bohaire : M. Guillot -Président du Sivos et Mme Petit

Les parents d'élèves nouvellement élus :

Mmes Anjoran ; De La Crompe De La Boissière ; Teixeira-Moreira et M.Mellot

L'équipe enseignante du RPI :

M. Fouricquet ; Mmes Leddet ; Roussanne; Pitat et Harrault.

● **Ordre du jour:**

- 1/ Résultats des élections des parents d'élèves et rappel du rôle du conseil d'école.
- 2/ Présentation de l'évaluation des écoles du RPI /
Présence de M.Lépinard IEN Blois V
- 3/ Le règlement des écoles
- 4/ Les effectifs scolaires pour cette année et ceux prévisionnels pour 2023-2024
- 5/ La sécurité: exercices « incendie »; « AI » et « RM »
- 6/ Le projet d'école: rappel des grandes lignes du projet,
- 7/ Les projets envisagés au sein des classes du RPI
- 8/ Le bilan des coopératives scolaires
- 9/ Questions diverses

1// Résultats des élections des parents d'élèves et rappel du rôle du conseil d'école :

St-Lubin	St-Bohaire
126 inscrits	82 inscrits
91 votants	60 votants
Taux de participation : 72.22 %	Taux de participation : 73.17 %
<u>3 titulaires et 1 suppléante élus:</u> Mmes Anjoran ;Teixeira-Moreira et M.Mellot. Mme De Clercq (suppléante)	<u>2 titulaires et suppléante élus :</u> <u>Mme</u> De La Crompe De La Boissière et M.Comert Mme Granger (suppléante)

RAPPEL du rôle du conseil d'école : « Le conseil d'école... » :

Les parents d'élèves élus sont membres à part entière de cette instance délibérative. Ils peuvent s'impliquer dans la vie de l'école, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Le conseil d'école « vote le règlement intérieur de l'école; adopte le projet d'école; donne son avis sur les divers sujets de vie de l'école: activités pédagogiques, éducatives, sportives et culturelles, restauration scolaire, moyens alloués à l'école ».

Sont membres du Conseil d'école: les directeurs des deux écoles; les Maires ou le(s) conseiller(s) chargés des affaires scolaires; les enseignants de chaque classe; les représentants des parents d'élèves; l'IEN chargé de la circonscription.

2/ Présentation de l'évaluation* des écoles du RPI

* Processus auquel tous les acteurs de l'école : « enfants; parents; enseignants; directeurs; personnels périscolaires et élus des deux communes » seront associés.

*M.Lépinard - IEN Blois V, a présenté l'évaluation, en rappelant qu'il s'agit d'une volonté des ministères d'évaluer toutes les écoles de France d'ici 5 ans (écoles-collèges-lycées).

Cette évaluation se fera sur deux temps :

1/ Il s'agit d'une auto-évaluation qui tiendra compte de tous les acteurs de l'école. Ce travail sera conduit par les directeurs. Des temps de rencontres pourront être mis en place ; des questionnaires seront à remplir...

A l'issue de la première partie, un rapport d'évaluation sera produit puis adressé à des évaluateurs externes à l'école et au département.

2/ Une visite de l'école sera faite par les évaluateurs externes. Ils seront sur l'école pendant 1 journée à 1 journée et demie. Des temps d'échanges, de rencontres avec les différents acteurs de l'école auront lieu...

Suite à cette évaluation, un projet d'école sera réalisé pour une durée de 5 ans et sera axé autour de quatre champs d'investigation: « les apprentissages et les parcours des élèves » ; « le climat scolaire, la vie et le bien-être des élèves » ; « l'environnement institutionnel » ; « les acteurs du fonctionnement de l'école ».

***Pour information**: les directeurs des écoles concernées par une « évaluation d'école » en 2022-2023, recevront une formation de 6 h avant les vacances de Noël.

3/ Le règlement de l'école :

Le règlement intérieur est élaboré conformément au « règlement type départemental ».

Il rassemble et fixe dans un seul document l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école : respect d'obligation d'assiduité (obligation scolaire); le droit des parents à l'information sur les acquis et le comportement de leurs enfants; le respect des principes du « vivre ensemble, de laïcité et de pluralisme »; les garanties de protection de l'enfant et de sa dignité.

Il fixe également les mesures d'organisation de l'établissement: les heures d'entrée et de sortie des élèves; les règles d'hygiène et de sécurité; l'usage ou la contre-indication d'apporter ou de porter certains objets personnels (objets dangereux, fragiles ou onéreux, écharpes, etc...). **Il a été unanimement voté ce soir l'interdiction du port d'écharpes pour les enfants de l'école maternelle par mesure de sécurité.**

Ce règlement est donné à la (re)lecture et à la signature des parents à chaque début d'année scolaire.

4/ Les effectifs scolaires / Point sur cette rentrée scolaire et prévisions sur celle de l'année prochaine:

Effectifs scolaires 2021-2022:

TPS-PS	MS-GS	CP CE1	CE2	CM1-CM2
4+ 2 en janv - 13	16- 9	16 - 9	21	15-13
17 / 19	25	25	21	28

St-Lubin 70 /72 élèves // St-Bohaire 46 élèves

Total RPI 116 / 118 élèves

Effectifs scolaires prévisionnels 2022-2023 :

- **TPS nés en 2021** = 7 dont 4 nés en janvier; février et mars / 1 en juin / 1 en août et 1 en octobre.
- **PS nés en 2020** = 15
- **MS** = 13
- **GS** = 16
- **CP** = 9
- **CE1** = 16
- **CE2** = 9
- **CM1** = 21
- **CM2** = 15
- **Obligation de revoir la composition et le niveau des classes afin de répartir les effectifs ci-dessus.**

(TPS) PS - MS	MS-GS	CP – CE1 ou CP – CE2	CE2 - CM1 ou CE1 – CM1	CM1-CM2
(4) + 15 + 6	7 + 16	9 + 16 // 9 + 9	9 + 11 // 16 + 10	10 ou 11 + 15
(24) ou 21	23	25 // 18	20 // 26	25 ou 26

Au vu des effectifs à venir, l'accueil des TPS ne sera pas une priorité l'an prochaine.

5/ La sécurité : point sur les exercices faits à ce jour et ceux restant à faire sur l'année en cours :

St-Lubin :

Premier exercice incendie prévu initialement le jeudi 29 /09, reporté au lundi 17 octobre : RAS de particulier.

St-Bohaire:

Premier exercice incendie le vendredi 30 septembre. RAS de particulier.

Pour les deux écoles:

Un exercice PPMS-AI doit être réalisé avant les vacances de Noël. Cette fois-ci, il s'agit d'un exercice « libre » et non départemental comme cela a été le cas les deux dernières années. Comme à chaque fois, suite à cet exercice, un retour d'expérience sera rédigé par les enseignants et envoyé à leur circonscription.

Dans le cadre des actions de sécurisation à mener dans les écoles, un exercice départemental PPMS-RM aura lieu avant février et sera préparé à partir d'informations détaillant le scénario et les attentes définies conjointement par la DSDEN et la Préfecture.

6/ Le projet d'école :

Rappel des axes du projet d'école:

Axe 1: Assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous les élèves: pour cela, « encourager la coopération et le tutorat en classe »; « accéder au plaisir de lire »; « favoriser le suivi des élèves en difficultés »; « augmenter la performance des élèves aux évaluations nationales ».

Axe 2 : Stimuler l'ambition scolaire pour tous les enfants: « apprendre à devenir élève en développant l'attention et la concentration »; « développer le goût de l'effort et du travail soigné ».

Axe 3 : Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite: « rendre les élèves acteurs dans la communauté scolaire en développant des actions de responsabilisation ».

7/ Les projets envisagés au sein du RPI :

Ecole St-Lubin:

Les deux classes maternelles participent à « 1-2-3 Usep maternelles »: trois rencontres en tout (1/trimestre) Première rencontre le 22/11.

Jeux avec les papis et mamies sur chaque période (am).
La première rencontre a eu lieu aujourd'hui mardi 18 octobre.

Elevage de chenilles au printemps

Sortie à la Maison de la Nature de Marolles « sur les insectes ».

Animation sur le tri sélectif avec l' Agglo pour les trois classes.

La classe CM1-CM2 participera aux RDV usep rugby avec une rencontre au stade de St-Lubin le jeudi 10 novembre (journée avec pique-nique); au cross de secteur (en lien avec ELA) le jeudi 1^{er}/12 am; au cross départemental (HTS M 7/12 sur la journée à Onzain); aux petits bals Usep...

La classe est également inscrite pour participer à l'Etoile Cyclo Usep du 22 au 27 mai. Une réunion d'informations auprès des parents sera organisée en décembre ou en janvier.

Projets commun au RPI:

Les petites randos Usep pour les classes MS-GS et CP-CE1 (réunion de présentation du projet par l'Usep 41, le M 28/09).

Animation Planète Mômes (spectacles interactifs) sur la journée du mardi 31 / 01 (matinée à St-Lubin / am à St-Bohaire)

Pour les TPS-PS, MS-GS, CP-CE et CE2: « Il était une fois la forêt »

Pour les CM: « la biodiversité » des dinosaures à nos jours. L'impact des activités humaines ».

Ecole St-Bohaire:

Sensibilisation au goût et au gaspillage: en partenariat avec la cantine.

En janvier / février: poursuite du thème avec d'autres propositions. « Action/ approche sensorielle en alimentation. »

Projet pour faire entrer du « végétal » dans la cour: espace potager; bacs pour fleurs; fleurissement du mur végétal; bulbes à côté de l'hôtel à insectes...

Visite d'une ferme : en projet.

8/ Le bilan des coopératives scolaires :

Présentation des compte – rendus financiers des deux écoles aux membres du conseil d'école. (références en pièces jointes)

9/ Questions diverses :

A l'occasion de ce premier conseil d'école, l'équipe enseignante a été chargée d'évoquer, d'aborder deux sujets :

1) L'un concernant l'éducation à la sexualité:

« Tous les élèves de l'élémentaire doivent bénéficier d'une éducation à la sexualité adaptée leur âge. »

« L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à la promotion de l'égalité. Conformément aux dispositions de l'article L.312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins 3 séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n°2018-11 du 12/09/2018.

. L'objectif premier consiste à assurer la mise en œuvre effective, dès cette année scolaire, des trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, à créer les conditions de leur progressivité au fur et à mesure des années, à construire l'articulation de ces séances avec les enseignements et avec les projets éducatifs menés au sein de l'école ou de l'établissement. D'ici la fin de l'année 2022, et une fois par année scolaire, les directeurs d'école inscriront l'éducation à la sexualité à l'ordre du jour du conseil d'école.

2) Grande consultation :

« **Notre École, faisons-la ensemble** » propose à nos **écoles**, collèges et lycées une démarche participative au service de la construction de projets innovants, d'actions partagées, destinés à améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence.

Des discussions au cœur des territoires pour faire émerger l'école du futur.

Une méthode nouvelle qui associe l'ensemble des parties prenantes: les professeurs, les élèves, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les associations et tout autre acteur de l'éducation sur le territoire, peuvent prendre part à la concertation afin de **travailler collectivement** à l'amélioration du quotidien des élèves.

- Cette concertation est fondée sur le volontariat des équipes éducatives .

Elle n'est pas enfermée dans le temps : les équipes pourront, à tout moment, choisir de s'inscrire dans cette démarche si elles le souhaitent. En ce qui concerne le RPI, ce travail sera mis en place après les évaluations des écoles.

Questions des parents d'élèves :

2 questions ont été soulevées, une sur des ballons apportés par des élèves à l'école de St-Bohaire et une sur la garderie de St-Lubin.

Des réponses ont été apportées lors du conseil sur ces deux sujets évoqués : en ce qui concerne l'école de St-Bohaire, il n'y a pas de problème avec les ballons amenés de l'extérieur ; les élèves les apportant n'interdisent pas aux autres élèves de les utiliser.

Pour « l'espace garderie » de l'école de St-Lubin, situé dans le hall d'entrée des classes maternelles, la commune a fait savoir qu'un projet est en cours pour résoudre cette question de manque d'espace et qu'il y aura une communication prochaine sur ce sujet dans le petit journal de la commune.

